

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00386**

**DEVELOPPEMENT DES « EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX » (ECM) EN COORDINATION AVEC LES COMMUNES - AMENAGEMENT DESIGN D'ESPACE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE FRAISSES - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 81

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

Le 16 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20191003-D20190038610

DATE D'AFFICHAGE :20191016

Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à Mme Christiane RIVIERE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Paul CELLE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. André FRIEDENBERG,  
M. Michel GANDILHON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Caroline MONTAGNIER,  
Mme Stéphanie MOREAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES,  
M. Joseph SOTTON, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Sylvie FAYOLLE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

### **DEVELOPPEMENT DES « EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX » (ECM) EN COORDINATION AVEC LES COMMUNES - AMENAGEMENT DESIGN D'ESPACE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE FRAISSES - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil de Communauté a retenu le projet d'aménagement Design d'espace public de la Place Jean Rist présenté par la commune de Fraisses, au titre des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM). Le montant prévisionnel de l'opération intégrant les coûts de maîtrise d'œuvre, de frais annexes et de travaux, a été validé pour un total de 672 000 € HT.

Par délibération de Saint-Etienne Métropole en date du 27 janvier 2014 et convention entre la Métropole et la commune en date du 18 février 2014, le fonds de concours à verser par la commune à la Métropole a été acté à hauteur de 336 000 € maximum. Ce fonds de concours comprenait :

- une part obligatoire qui, pour une commune de plus de 3 500 habitants, est de 20 % d'une dépense subventionnable de 420 000 € soit 84 000 € au maximum ;
- une part supplémentaire qui correspond à la différence entre le coût total de l'opération et la dépense subventionnable (672 000 € HT – 420 000 € HT) soit 252 000 € maximum.

Après consultation des entreprises pour les marchés de travaux et par un avenant n°1 à la convention initiale de fonds de concours signé le 23 janvier 2017, le montant total du coût d'opération a été revu à 582 000 € HT (moins-value de 90 000 € HT par rapport au budget prévisionnel). En conséquence, le montant total du fonds de concours avait été ramené à 246 000 €.

Aujourd'hui, l'opération est finalisée et le montant financier final de cette opération est de 589 356 € HT. Cette augmentation est liée à deux éléments initialement non prévus : les travaux de déplacement de la canalisation gaz et les travaux de démolition des fondations de l'ancienne église découvertes durant les travaux.

Dans ce contexte, il convient de réajuster le montant du fonds de concours au nouveau coût total d'opération. La différence de 7 356 € HT sera ajoutée à la part supplémentaire du fonds de concours de la commune. Le montant total du fonds de concours sera donc de 253 356 €. La commune a d'ores et déjà versé deux acomptes à la Métropole d'un montant total de 178 440 €. Le solde du fonds de concours restant à payer par la commune sera donc de 74 916 €.

#### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **valide l'avenant n°2 à la convention fonds de concours ;**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 à la convention fonds de concours ;
- le solde de fonds de concours de la commune sera perçu au chapitre 13 du budget ECM de l'exercice 2020.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU